

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 19 MAI 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le douze mai deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mai, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

**N°2021/35**

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina
<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>POGGI</b> Dominique	<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie
<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean	<b>SUSINI</b> Ange
MEMBRES ABSENTS	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène	<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric
<b>PAOLI</b> Jean-Paul	<b>ZANETTACCI</b> Alexia
<b>FRIMIGACCI</b> Lucie	<b>CINOTTI</b> Sandrine
<b>ZANNETTI</b> Pierre	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
<b>FRIMIGACCI</b> Lucie donne procuration à <b>POGGI</b> Dominique	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène donne procuration à <b>ALESSANDRI</b> Jérôme	
<b>CINOTTI</b> Sandrine donne procuration à <b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina	
<b>PAOLI</b> Jean-Paul donne procuration à <b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	

**OBJET : Plan de financement dédié à la restauration du « drapeau de Carghese ».**

*Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal de Cargèse en date du 5 novembre 2010 ;*

*Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/20 en date du 6 juin 2020 ;*

*Vu la délibération du Conseil municipal n°2021/06 en date du 23 janvier 2021 ;*

*Vu la délibération du Conseil municipal n°2021/31 du 19 mai 2021 ;*

Monsieur le Maire expose aux élus présents que la restauration du « drapeau de Carghese » au sein du Centre de Conservation–restauration du Patrimoine Mobilier de Corse a permis de découvrir que la bordure bleue de la pièce a été repliée sur elle-même, mais également que le drapeau était ainsi donc d'une dimension plus grande à l'origine. C'est pourquoi il est envisagé de poursuivre le travail portant sur ledit drapeau, afin que la bordure bleue soit dépliée et restaurée, compte tenu de son état dégradé.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle opération de restauration, d'un montant total de 9 412 euros HT, 11 294, 40 euros TTC, peut faire l'objet d'une subvention émanant de la Direction du patrimoine de la Collectivité de Corse, et propose ainsi l'adoption du plan de financement suivant :

Collectivité de Corse	60%	5 647 euros HT
Commune	40%	3 765 euros HT

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** le présent plan de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 12 dont 4 procurations.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

